**Soutien de Rennes Métropole aux manifestations scientifiques**

Rennes Métropole, animée par l'ambition de faire de son territoire et de son site universitaire des références en matière de transitions, Rennes Métropole est attentive au rayonnement de la recherche rennaise.

À ce titre, elle soutient l'organisation de manifestations scientifiques sur son territoire. Ces événements, lieux privilégiés de communication des résultats et travaux en cours, contribuent à la reconnaissance académique des établissements rennais d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et leurs collaborations internationales.

En conscience de l'urgence climatique, Rennes Métropole accompagne par ailleurs les organisateurs dans leurs efforts pour réduire l'empreinte socio-environnementale de ces manifestations grâce un système de bonification financière.

** Les conditions d'éligibilité**

Le soutien concerne les manifestations scientifiques organisées par les unités de recherche des établissements rennais et se déroulant sur le territoire de Rennes Métropole.

N'entrent pas dans le cadre de ce dispositif les manifestations scientifiques d’envergure modeste (moins 40 personnes), les écoles d'été et les écoles thématiques pour les doctorants, les conférences à destination exclusive du grand public.

** Les modalités de candidature**

Le formulaire de demande de subvention doit être complété, ainsi que les annexes dans le respect du calendrier précisé dans le formulaire.

** Les critères de sélection**

Rennes Métropole apportera son soutien en priorité :

* aux colloques réunissant un nombre important de chercheurs autour d’une thématique de recherche présentant un intérêt scientifique pour le laboratoire et pour l’établissement et contribuant à renforcer la présence des équipes rennaises dans les réseaux nationaux et internationaux existants ;
* aux manifestations importantes qui permettent aux équipes de recherche concernées de développer de nouveaux axes de recherche et d’intégrer de nouveaux réseaux de recherche ;
* un intérêt particulier est porté aux manifestations de dimension internationale parmi lesquels les colloques tournants ; aux manifestations permettant de conforter des dynamiques de recherche associant plusieurs établissements du territoire ; aux manifestations avec appels à communication et publication d'actes.

Le montant du soutien au titre de l'ESR dépend de l'envergure de la manifestation et de sa dimension nationale ou internationale. Il est d'un montant maximum de 3 000 €.

** *Nouveauté*** : **une bonification financière pourra être attribuée aux manifestations exemplaires en termes de prise en compte de leurs impacts socio-écologiques** (critères et modalités de candidature dans l'annexe dédiée au soutien de Rennes Métropole).

**Engagement des établissements bénéficiaires**

*Communication :* le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de Rennes Métropole et de l'insertion de son logo, dans les docs officiels, les supports de communication, rapports dans les médias, les productions réalisées avec le soutien de Rennes Métropole

*En cas de report du colloque au cours de l'année :*  l’établissement concerné doit en informer Rennes Métropole dès que les organisateurs du colloque en ont pris la décision